

Les certificats

Certificats de compétence

Le certificat de compétence est un **diplôme d'établissement Cnam** qui vise à l'exercice d'un métier ou d'une fonction bien identifiés correspondant le plus souvent à des **métiers nouveaux ou émergents** ainsi qu'à de **nouvelles compétences**.

Le département EFAB propose deux certificats de compétence :

Marchés financiers (code CC92)

Management financier (code CC01)

Certificat de spécialisation

+ voir le descriptif du stage **Contrôle interne et management des risques financiers**

Certification AMF  voir le site consacré **à la préparation du passage de la certification AMF**

Gagnez du temps: pensez VAE!

Pour plus de renseignements, consultez le site de la **validation de l'expérience** au Cnam

Délivrance de certificat

Si vous avez obtenu **l'ensemble des unités d'enseignement** constitutives du cursus menant à un certificat de compétence et si vous justifiez du diplôme ou du niveau pré-requis, de l'expérience professionnelle requise, vous pouvez faire une demande de diplôme.

Faites votre demande ici.

Une fois le dossier complété, vous le déposerez auprès de la scolarité de l'EFAB qui étudiera votre dossier. **Votre dossier sera ensuite transmis à la Direction nationale des formations (DNF)** pour la mise en place de **jurys** qui statueront sur la validation de l'expérience professionnelle ou celle du cursus de formation.

vae.cnam.fr